



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des personnels Enseignant 2<sup>e</sup> degré,  
Éducation et psychologue

Chef de division  
Corinne LAMBERT

Affaire suivie par DPE 1 :  
Fanny DICHTTEL

Courriel :  
enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres  
CO n° 30013  
54035 NANCY Cedex

## Direction des Ressources Humaines

Nancy, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les lauréats  
des concours du second degré

**Objet :** Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré.

**Référence :** Note de service ministérielle du 16 avril 2021 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré - rentrée 2021

La présente note de service rectorale définit les modalités d'affectation des lauréats des concours du second degré - rentrée 2021 - lors de la phase intra-académique.

### 1. Procédure d'affectation intra-académique

Dès la parution sur SIAL des résultats d'affectation inter académique, les lauréats affectés dans l'académie de Nancy-Metz sont invités à participer aux opérations d'affectation intra-académique en se connectant à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/ens-stag-voeux/>

Cette adresse sera également disponible directement sur SIAL.

Les pièces justificatives pour l'académie, définies dans l'**annexe F** de la note de service citée en référence, devront parvenir sous format dématérialisé, au plus tard le 12 juillet 2021, à l'adresse suivante :

[enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr)

Si vous souhaitez porter à notre connaissance des informations particulières concernant votre situation personnelle telle qu'une reconnaissance de travailleur handicapé et nécessitant l'avis du médecin conseiller technique, vous devrez nous fournir les pièces justificatives, impérativement avant le 12 juillet 2021.

## 2. Calendrier des opérations d'affectation intra-académique

Les vœux seront saisis du **lundi 5 juillet au mercredi 14 juillet 2021** à minuit.

Le lauréat classera par ordre de préférence les établissements qui lui seront proposés (quand cela est possible). Il est recommandé d'émettre autant de vœux que de postes proposés.

En cas d'absence de vœux ou de poste proposé non classé, le lauréat sera affecté en fonction des besoins académiques.

## 3. Dispositif d'accompagnement

Un dispositif d'aide et de conseil est mis en place du 1<sup>er</sup> juillet au 14 juillet 2021, à l'adresse suivante :

[enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr)

## 4. Résultats d'affectation

Les résultats d'affectation seront communiqués par courriel, à l'adresse électronique indiquée lors de votre inscription au concours, au plus tard le 21 juillet 2021.

A ce courriel seront joints :

- le dossier d'aptitude physique ;
- le dossier de classement dans l'échelon de rémunération.

## 5. Prise en charge administrative et financière

Le dossier d'aptitude physique ainsi que les pièces suivantes (Cf **annexe G** de la note de service citée en référence) indispensables à la prise en charge financière et administrative par les services de gestion :

- copie de la carte d'identité ;
- 2 relevés d'identité bancaire ou postal (originaux) comportant vos nom et adresse ;
- 2 photocopies de la carte vitale

sont à retourner dûment complétés **et impérativement avant le 31 août 2021** à l'adresse postale :

Rectorat de Nancy-Metz / DPE  
CO n° 30013  
2 rue Philippe de Gueldres  
54035 NANCY Cedex

A défaut de disposer de ces pièces, vous ne pourrez pas percevoir votre rémunération du mois de septembre.

Le dossier de classement accompagné des pièces justificatives que vous jugerez nécessaires seront à retourner par voie postale avant le 21 septembre 2021.

Enfin, je vous informe d'ores et déjà qu'une séance d'accueil aura lieu le **jeudi 26 août 2021, dès 8h45**, dans les locaux de l'Université de Lorraine à Metz et à Nancy, selon votre discipline de recrutement.

Des informations complémentaires relatives à cet accueil vous seront communiquées à compter de la mi-août.

Jean-Marc HUART

Pour le recteur,  
Par délégation,  
La secrétaire générale d'académie,  
Marie-Laure JEANNIN